

Obtenir la nationalité française

	QUELLES CONDITIONS ?	QUAND ?	COMMENT ?
ÊTRE FRANÇAIS			
	• Être né d'au moins un parent français	Dès la naissance	Automatiquement
DEVENIR FRANÇAIS			
	• Être né en France de parents étrangers	À 18 ans → À 16 ans → À 13 ans →	Automatiquement Demande au tribunal d'instance Demande des parents au tribunal d'instance
	• Être né à l'étranger de parents étrangers • Résider en France depuis plus de cinq ans • Parler français et connaître l'histoire de France • Ne pas avoir été condamné en justice	Dès 18 ans	• Demande à la préfecture • Après acceptation de l'État, signature et approbation de la Charte des droits et des devoirs du citoyen français
	• Être étranger et se marier avec un conjoint français	Après quatre ans de vie commune	• Par « déclaration » au tribunal d'instance

1. Complète les rectangles en notant les éléments suivants : Naturalisation / Mariage / droit du sol / droit du sang /

A l'aide du document 2 :

2. Nommer les 3 types de droits dont disposent toutes les personnes vivant en France ?

3. A quelle valeur républicaine et à quel principe républicain peut-on rattacher les droits civils ?

4. A quelle valeur républicaine et à quel principe républicain peut-on rattacher les droits sociaux ?

5. A quel principe républicain peut-on rattacher les droits politiques ?

Doc.2 : Les droits des étrangers en France.

Des droits civils	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à la vie privée et familiale • Liberté d'expression • Liberté de conscience : droit de pratiquer sa religion • Liberté d'aller et venir
Des droits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Droit au travail • Droit d'adhérer à un syndicat • Droit à une couverture sociale : assurance maladie, assurance chômage, etc. • Droit à l'instruction
Des droits politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les étrangers citoyens d'un Etat de l'Union européenne qui résident en France : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et à l'élection du Parlement européen. • Les autres étrangers sont exclus du droit de vote.